




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-506**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1143998-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE BUDGETAIRE 2018**

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.

Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction de la Vie Scolaire

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE BUDGETAIRE 2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre de l'année scolaire 2018/2019, la direction de la Vie Scolaire a été saisie de diverses demandes de subventions émanant des écoles élémentaires et maternelles de la Ville dans le cadre de l'organisation de classes transplantées et divers projets d'école notamment l'amélioration des bibliothèques (achat de livres).

Les aides proposées dans le présent rapport correspondent aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Vous trouverez, en annexe, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : 11 585,50 € (*onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et 50 centimes*)

Les subventions seront versées sur le compte des coopératives scolaires de chaque école.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe.
- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de **11 585,50€**, sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2018 - ligne budgétaire (1546) 213--6574--92 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-506 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE BUDGETAIRE 2018-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 15
Suffrages Exprimés	: 38
Pour	: 38
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Ravi ANDRE Abbassia BACHI Moussa BENKACI Jacques BOUDON Jean-Pierre BOUVET
Danièle BRUNET Eric CHEVALIER Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Sylvain DIJON Muriel
HERNANDEZ Claude MAINA Stéphane PAOLI Christian ROLANDO Françoise TERME Michael
ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE**

ANNEE BUDGETAIRE 2018

Ligne budgétaire : 1546 : 213—6574--922

ECOLES	OBJET	MONTANT SOLLICITE
ARENE Elémentaire	Amélioration Fonds BCD de l'école dans le cadre du dédoublement des classes de C.P.	305,00 €
BEAUVALLE Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
BREMOND Elémentaire	Classe transplantée à Ancelles du 8 au 12 octobre 2018 pour 52 élèves (2 classes de l'école) 52 élèves x 5 jours x 1,55 €	403,00 €
	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00
BOYER Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
BOYER Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
BREMOND Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
CAMPRA Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
CHATEAU- DOUBLE Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
CHATEAU- DOUBLE Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
CORSY Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
CUQUES Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €

COLLINE DU SERRE Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
COUTHERON Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
CELONY Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
DEUX ORMEAUX Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
DEUX ORMEAUX Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
DAUDET Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
DAUDET Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
FLORALIES Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
FLORALIES Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
FENOILLERES Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
GIONO Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
GRASSI Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
GRANETTES Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
GRANETTES Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
ISAAC Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
ISAAC Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
JAURES Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €

LAURENT Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
LAUVES Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
MARESCHALE Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
MARESCHALE Elémentaire	Classe de découverte à Sausset Les Pins du 8 au 12 octobre 2018 pour 45 élèves (classes CE1/CE2 et CP/CE1) 45 élèves x 5 jours x 6,10 €	1 372,50 €
MAUREL Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
MAUREL Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
MAURON Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
PREVERT Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
PREVERT Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
PEISSON Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
PEISSON Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
PAGNOL Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
PONT DE L'ARC Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
PLATANES Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
ROI RENE Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
SEXTIUS Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
SALLIER Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €

TORSE Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
TORSE Elémentaire	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
WALLON Maternelle	Subvention exceptionnelle – achat livres pour la bibliothèque	200,00 €
WALLON Elémentaire	Amélioration Fonds BCD de l'école dans le cadre du dédoublement des classes de C.P.	305,00 €
TOTAL		11 585,50 €